

Montréal, 12 septembre 2016

Monsieur Martin COITEUX
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

Objet : Recommandations pour concernant la lutte contre le racisme, l'exclusion et l'islamophobie.

Recommandations

- **Établir des politiques claires avec des objectifs chiffrés pour que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministère de la Sécurité publique atteignent leurs objectifs d'embauche de personnes issues des minorités racisées;**
- **Établir une politique globale pour garantir aux minorités religieuses leur droit à jouir de lieux de culte et ce, en toute sécurité. En outre, ces politiques doivent être élaborées en partenariat avec les minorités concernées;**
- **Outiller les municipalités dans la mise en place d'initiatives qui visent à assurer un vivre-ensemble harmonieux et à créer des milieux de vie inclusifs (Mesure 4.7 du plan La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble);**
- **Mettre en place une politique au niveau des services de sécurité au Québec afin de contrer les signalements abusifs et le profilage ethnique et religieux pour éviter que les minorités musulmanes ne soient victimes d'erreurs et d'abus policiers;**
- **Mettre en place une politique de lutte contre la cyber-intimidation des agents de dialogue et des personnalités publiques racisées;**

Monsieur le ministre,

Le pluralisme est à la fois une richesse de la société québécoise et un idéal à poursuivre inlassablement. L'actualité récente nous rappelle la part de défi qui accompagne le pluralisme au moment où les médias et les milieux communautaires rapportent la multiplication d'agressions subies par des minorités ethnoculturelles et religieuses. Comme vous, nous pensons qu'aucun-e québécois-e ne devrait être défavorisé-e par la couleur de sa peau, par ses croyances, par son sexe ou par son orientation sexuelle. Comme vous, nous sommes très préoccupés par la situation actuelle.

Haine, racisme et islamophobie

Depuis plusieurs années, une série d'actes xénophobes et islamophobes sont survenus au Québec. Des actes haineux ont été commis contre des lieux de culte musulmans au Saguenay, à Montréal, à Québec, à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Sherbrooke. Des Québécoises portant le foulard ont été agressées et une épicerie halal a été attaquée à Sherbrooke. Plus généralement, les commentaires racistes ou incitant à la haine se sont multipliés sur les médias sociaux. Ceux-ci s'ajoutent à l'intimidation systématique pratiquée par des sites islamophobes qui s'en prennent à quiconque défend les droits des minorités musulmanes. De plus, il existe un phénomène nouveau : la réunion de groupes d'extrême droite qui invitent des personnalités de groupes fascistes d'Europe et prévoient l'organisation de manifestations clairement haineuses, antisémites et islamophobes.

Cyber-Intimidation des agents de dialogue dans notre société

Il y a au Québec des personnes qui s'investissent pour faire avancer le vivre ensemble, des agents de dialogue qui osent prendre la parole publiquement pour revendiquer plus d'égalité et de justice pour les personnes racisées. En bref, ils militent pour le respect de nos lois et de nos principes démocratiques. Malheureusement, plusieurs parmi eux vivent dans le stress et la crainte. Certains ont décidé d'abandonner le débat. En effet, sur les réseaux sociaux, les insultes, l'intimidation ou les menaces de mort sont devenues monnaie courante. Les services de sécurité semblent mal préparés à défendre ces personnes dans leur droit à la dignité. Malgré le fait que les menaces de mort sont proférées à visage découvert sur les réseaux sociaux, les différentes plaintes, quand elles sont acceptées, n'aboutissent pas. Les agents de police affirment qu'ils sont mal outillés technologiquement et juridiquement pour combattre ce genre de crimes.

Droit au travail et égalité des chances

Or, ces gestes et actes haineux qui se multiplient surviennent dans un contexte socio-économique où règnent déjà la discrimination et l'inégalité des chances.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs enquêtes universitaires confirment la persistance au Québec de comportements à caractère raciste dans les domaines de l'emploi, du logement, de la surveillance policière, de l'école, de la santé et des services sociaux. En 2012, les chiffres rapportés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) illustraient on ne peut plus clairement les ratés des institutions au chapitre de l'intégration professionnelle. La Commission réaffirmait à cette occasion l'existence d'une discrimination systémique des Québécois-es appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Rappelons certains des faits saillants de cette discrimination. La probabilité d'être atteint par le chômage est considérablement plus élevée pour un-e immigrant-e appartenant à une minorité racisée que pour un-e non-immigrant-e ou un-e immigrant-e n'appartenant pas à cette minorité. Le recensement de 2006 nous a appris que parmi les personnes détentrices d'un diplôme universitaire, les immigrant-e-s appartenant à des minorités visibles gagnent 20 198 \$ de moins que la moyenne québécoise. Plus troublant encore, les enfants de cette catégorie sociale subissent une discrimination presque identique même s'ils sont nés au Québec : ils gagnent 19 434 \$ de moins que la moyenne québécoise.

L'étude de la CDPJ et les travaux du chercheur Paul Eid démontrent qu'un-e Québécois-e dont le nom de famille présente une consonance arabe ou d'Afrique sub-saharienne doit composer avec un véritable handicap. En effet, à compétences égales, il/elle a 60 % moins de chances qu'un-e Québécois-e-s dont le nom est identifiable à la majorité canadienne-française d'être convoqué-e à une entrevue d'embauche dans le secteur privé.

De plus, les femmes doivent surmonter des obstacles supplémentaires. En 2008, au Canada, une travailleuse à temps plein gagnait en moyenne 71% du salaire d'un travailleur masculin. En 2005, une femme appartenant à une minorité visible et travaillant à temps plein gagnait 89% du salaire d'une femme n'appartenant pas à une minorité visible (soit 62% du salaire d'un travailleur masculin).

Dans ce contexte, les organismes publics du Québec ont jusqu'à maintenant échoué à jouer leur rôle social puisque, d'après une étude de Radio-Canada, il y manque plus de 25 000 employés issus des minorités visibles. Rappelons, au final, qu'une intégration économique réussie est le gage d'une saine intégration sociale.

Lieux de culte musulman et discrimination indirecte

Depuis déjà quelques années, les politiques de zonages encadrant les lieux de culte ont démontré un manque de cohérence et d'homogénéité dans la gestion du droit des minorités à jouir de lieux de cultes.

Des changements de règlementations qui visaient manifestement davantage les lieux de culte musulman ont été adoptés dans plusieurs villes au Québec dont Montréal, Laval, Terrebonne, Mascouche et Shawinigan. À ces décisions urbanistiques sont venues s'ajouter des demandes municipales d'éviction de mosquées et de centres communautaires dans plusieurs villes comme St-Laurent, Anjou, Shawinigan, Terrebonne ou Mascouche. Les cas les plus extrêmes sont Terrebonne et Mascouche où, en réponse à une demande de lieu de culte pour une mosquée, les deux municipalités ont modifié leur règlement municipal pour interdire tout nouveau lieu de culte. Jean-Marc Robitaille, Maire de Terrebonne, a même déclaré en mai 2015 : « Les lieux de culte existants ont des droits acquis. Mais outre ces lieux déjà établis, que nous reconnaissons et identifions comme tels, nous voulons éviter toute prolifération de ce type [d'organismes à vocation religieuse] sur notre territoire ».

Ces événements témoignent d'une évidente volonté d'un certain nombre de villes de réduire l'inquiétude populaire devant le fait musulman dans notre société. Cependant, les mesures qui ont été prises ne sont pas de nature à pouvoir rassurer la population. Au contraire, elles contribuent à exacerber chez plusieurs de nos concitoyen-nes québécois-es la peur face aux lieux de culte musulman et l'incompréhension de la place légitime qu'occupe ce culte dans notre société. Même si le but visé par ces mesures n'est pas systématiquement de marginaliser ou d'exclure, elles ne manqueront pas d'être interprétées ainsi par les premiers concernés, compte tenu du contexte actuel.

Le problème est clairement national, comme en témoigne la généralisation sur notre territoire de ces situations locales.

Terrorisme, signalement abusif et profilage

Dans le contexte récent de la lutte contre le terrorisme, nous avons reçu des témoignages de citoyen-ne-s québécois-es de confession musulmane qui ont été victimes d'arrestations dues à des dénonciations erronées, voire malintentionnées. Ces témoignages sont confirmés par le SPVM qui précise que les services de police ont à gérer un grand flux de dénonciations sans valeurs ni fondements avérés, mais souvent basées, on s'en doute, sur des préjugés.

Prévenir la radicalisation menant à la violence passe notamment par la lutte contre l'exclusion, la haine et l'islamophobie

Il est prévisible que les conséquences des phénomènes de racisme et d'exclusion toucheront gravement la prochaine génération de Québécois-e-s. Des enfants qui grandissent aujourd'hui au Québec, qui y vivent une pleine « québécoisité », qui ne se sont jamais interrogés pour savoir s'ils étaient ou non Québécois-e-s, verront leurs

parents discriminés et stigmatisés par une société qui leur semblait jusqu'ici la leur. Eux-mêmes peuvent se voir confrontés au poids insoutenable des soupçons construits par certains médias et certaines personnalités publiques qui les présentent comme de potentiels radicalisés. Ce manque de reconnaissance provoquera des sentiments d'humiliation, d'injustice, et suscitera nécessairement de l'amertume et de la frustration. Si rien n'est fait, ces jeunes risquent de glisser dans une spirale d'auto-exclusion et de basculer dans les marges de notre société où ils trouveraient d'autres formes de reconnaissance.

Pour éviter que le Québec ne soit pris dans un engrenage sans fin vers plus d'inégalités, plus d'insécurité et plus de tensions sociales, il est urgent de prendre des mesures concrètes conduisant à l'apaisement. Il faut travailler sur les causes pour éviter les effets.

Recommandations

Face aux phénomènes identifiés de xénophobie, d'islamophobie, de discrimination systémique et d'exclusion dont les minorités ethnoculturelles et/ou religieuses sont victimes, nous suggérons ce qui suit :

- **Établir des politiques claires avec des objectifs chiffrés pour que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministère de la Sécurité publique atteignent leurs objectifs d'embauche de personnes issues des minorités racisées;**
- **Établir une politique globale pour garantir aux minorités religieuses leur droit à jouir de lieux de culte et ce, en toute sécurité. En outre, ces politiques doivent être élaborées en partenariat avec les minorités concernées;**
- **Outiller les municipalités dans la mise en place d'initiatives qui visent à assurer un vivre-ensemble harmonieux et à créer des milieux de vie inclusifs (Mesure 4.7 du plan La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble);**
- **Mettre en place une politique au niveau des services de sécurité au Québec afin de contrer les signalements abusifs et le profilage ethnique et religieux pour éviter que les minorités musulmanes ne soient victimes d'erreurs et d'abus policiers;**
- **Mettre en place une politique de lutte contre la cyber-intimidation des agents de dialogue et des personnalités publiques racisées;**

Monsieur le Ministre, de telles décisions de votre part contribueraient à prévenir la radicalisation menant à la violence, à apaiser les tensions, tout en réitérant publiquement le caractère inclusif du Québec quelles que soient l'origine ethnoculturelle et les convictions religieuses des citoyennes et citoyens qui composent notre nation.

Nous vous remercions pour l'attention que vous saurez porter à nos préoccupations et à nos suggestions. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Haroun Bouazzi
Coprésident de l'Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité au Québec
(AMAL-Québec)

Samia Bouzourene
Responsable engagement bénévole de LaVOIEdesFemmes

Azeddine Hmimissa
Président de BelAgir

Omar Koné
Imam du Centre soufi Naqshbandi

Samira Laouni
Présidente de l'organisme Communication pour l'ouverture et
le rapprochement interculturel (COR)

Nadia Reguigui
Coprésidente de l'Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité au
Québec (AMAL-Québec)

Shahad Salman
Avocate

Eve Torres
Coordonnatrice de LaVOIEdesFemmes